



Laboratoire d'Economie d'Orléans

Document de Recherche

n° 2007-15

**« Les mutations dans la microfinance
L'expérience du Bénin »**

Michel LELART

Laboratoire d'Economie d'Orléans – UMR CNRS 6221 Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion,
Rue de Blois, B.P. 6739 – 45067 Orléans Cedex 2 - France

Tél : 33 (0)2 38 41 70 37 – 33 (0)2 38 49 48 19 – Fax : 33 (0)2 38 41 73 80

E-mail : leo@univ-orleans.fr - <http://www.univ-orleans.fr/DEG/LEO>

Les mutations dans la microfinance L'expérience du Bénin

Michel LELART*

Mai 2007

Résumé :

L'intérêt que suscite le microcrédit depuis le dernier Prix Nobel de la Paix s'étend maintenant à la microfinance. Le concept est maintenant bien connu : le petit crédit pour financer les petites entreprises, soutenir les activités génératrices de revenu et réduire la pauvreté. On connaît moins les institutions concernées ? Comment réussissent-elles ? Comment se financent-elles ? Comment évoluent leurs relations avec les banques ? Que devient leur statut ?

Pourquoi ne pas nous poser toutes ces questions en regardant concrètement ce qui se passe dans un pays ? Cela n'a pas été fait souvent... Le Bénin est connu comme étant un véritable laboratoire pour étudier l'économie et la finance informelle. Les chercheurs de l'Institut Orléanais de Finance, maintenant du Laboratoire d'Economie d'Orléans, se sont beaucoup attachés à ce petit pays auquel ils s'intéressent depuis plus de vingt ans.... Le Bénin est toujours un laboratoire, la microfinance s'y épanouit... mais le ciel n'est pas tout bleu.

Mots-clés : finance informelle – microfinance – Institutions de microfinance- Bénin

Abstract :

The interest generated by microcredit since the Nobel Prize for Peace was awarded last year is now extended to microfinance. The concept is now well-known : granting small loans to finance small enterprises, encouraging income-generating activities and reducing poverty. What is less well-known are the institutions themselves involved in these operations. How are they financed ? How successful are they ? What are their relationship with the banking system ? What is the status of these institutions ?

Seldomly done, this paper answers all these questions by examining the case of Benin, which is a sort of laboratory for studying an informal economy with informal finance. Researchers at the Laboratoire d'économie d'Orléans have closely followed this small country over the past twenty years. Benin is to this day still a laboratory where microfinance is blossoming under less than perfect conditions.

Keyword : Informal Finance – Microfinance – Microfinance Institutions – Bénin.

Classement JEL : E40 – 017 – 055

(*) Directeur de Recherche émérite au Centre National de la Recherche Scientifique
Laboratoire d'économie d'Orléans (LEO) – Université d'Orléans

Je remercie les responsables et les praticiens qui m'ont fourni beaucoup d'informations, à la Cellule de microfinance, au réseau ALAFIA, à la BCEAO, à la Banque Régionale de Solidarité, à FINADEV, au Centre régional de Formation. Je remercie les étudiants des DESS Finance et Contrôle de gestion et Développement local et Gestion de projets avec lesquels j'ai pu discuter en mars 2007 à l'Université d'Abomey-Calavi. Je reste seul responsable des erreurs, des omissions, des interprétations...

L'intérêt que suscite le secteur informel depuis le début des années 70 s'est accompagné d'un intérêt grandissant pour les pratiques informelles d'épargne et de crédit. Elles sont présentes un peu partout en Afrique, mais elles sont davantage pratiquées dans certains pays que dans d'autres. Elles le sont en particulier au Bénin où les tontines et les tontiniers fleurissent depuis toujours. Toute la population, ou quasiment toute, participe régulièrement à ces opérations. Et comme il s'agit là d'une finance très personnalisée dans laquelle l'économique et le social sont fortement imbriqués, elle est susceptible de s'adapter en permanence. C'est pourquoi elle est un terrain privilégié pour les innovations. Et c'est pourquoi le Bénin constitue à cet égard un véritable laboratoire au sein duquel on peut plus facilement comprendre la finance informelle et son évolution (Lelart 2000).

Cette évolution a toutes les apparences d'une véritable mutation puisqu'on ne parle plus de finance informelle mais de microfinance. Deux changements sont intervenus. Alors que la première mettait l'accent sur l'épargne, la seconde le met sur le crédit (on parle du microcrédit désormais). Alors que la première reposait sur des relations entre des personnes et sur les transactions qu'elles faisaient toutes ensemble, la seconde met en œuvre une véritable institution (on parle des institutions de microfinance). C'est là le changement le plus important. La finance informelle était de la finance directe, la microfinance est de la finance indirecte. Concrètement, dans les pays, comment cela s'est-il passé ? Et quelle est aujourd'hui la situation de la microfinance, comment fonctionnent ces institutions ? Aucun pays n'a été l'objet à ce jour d'une telle analyse. Nous allons la tenter au Bénin où la microfinance est particulièrement développée et où ce secteur est particulièrement dynamique.

Les chiffres en effet sont là. Les crédits consentis par les IMF représentaient 25% des crédits bancaires au secteur privé à la fin 2004. Les dépôts qu'elles avaient reçus représentaient aussi 25 % - à peine plus – des dépôts à terme reçus par les banques. Le secteur de la microfinance au Bénin représente donc le quart du secteur bancaire. Mais qu'en est-il dans les autres pays ? Alors que les crédits et les dépôts au bilan des banques béninoises représentent à peu près 9 % des crédits et des dépôts des banques de l'UEMOA, les crédits et les dépôts des institutions béninoises de microfinance représentent respectivement un peu plus de 16 % et un peu plus de 20 % de ce qu'ils sont dans l'UEMOA. Cela veut dire que par rapport au secteur bancaire, le secteur de la microfinance est au moins le double au Bénin de ce qu'il est en moyenne dans l'UEMOA¹.

Il ne s'agit pas pour nous de présenter toutes les institutions, ni l'ensemble de leurs opérations, avec chaque fois les chiffres correspondants, afin d'aboutir à un véritable bilan de la microfinance au Bénin. C'est une tâche impossible. D'une part, les institutions, qui sont très nombreuses et très diverses, ne déclarent pas toutes leur activité. D'autre part, la Banque centrale (BCEAO) et la Cellule Microfinance auprès du Ministère des Finances et de l'Economie ne classent pas les institutions de la même façon et elles ne publient pas exactement les mêmes données, lesquelles ne concernent pas le même nombre d'institutions. Nous allons seulement essayer de décrire le secteur de la microfinance au Bénin en utilisant les statistiques disponibles. En nous situant dans une perspective dynamique, nous allons d'abord montrer son originalité, examiner la rentabilité des institutions, puis analyser leurs

¹. Il en est de même au Togo et, dans une moindre mesure, au Burkina Faso. Ces pourcentages ont été calculés à partir des statistiques publiées par la BCEAO (2004a) et par la Mission pour la Réglementation (2000). Les précédents l'ont été à partir des statistiques publiées par la BCEAO (2004 a et b). Quant aux guichets, les banques en ont 42, les IMF 1.308...

relations avec le système bancaire. Nous apprécierons enfin l'efficacité de la réglementation mise en place il y a dix ans.

1. Originalité et dynamique du secteur de la microfinance

Nous disposons de trois sources pour étudier le secteur de la microfinance au Bénin. Elles donnent une excellente idée de la diversité des institutions et de la difficulté d'en dresser un panorama (cf. Annexe I).

- Un *Répertoire des Institutions de microfinance* a été publié par la Cellule de Microfinance en juillet 2005. Il distingue cinq Groupes d'institutions, à savoir :

293 Mutuelles et Coopératives d'Épargne et de Crédit disposant d'un certain nombre de représentations, agences ou antennes :	293
191 Associations et ONG :	222
6 Sociétés :	19
5 Projets gouvernementaux à volet finance :	35
<u>307</u> Groupements d'Épargne et de Crédit :	<u>739</u>
762 institutions	1.308

C'est la nomenclature la plus complète, mais elle ne donne aucune information de nature financière.

- Une *monographie des systèmes financiers décentralisés* a été publiée en 2004 par la BCEAO. Elle regroupe des informations relatives aux 81 institutions qui ont fourni des informations. Elles disposent de 435 agences ou antennes :

22 institutions d'épargne et de crédit (les mutuelles)
5 institutions de crédit direct
54 projets à volet crédit, qui sont pour la plupart des associations de services financiers (cf. Annexe I).

- Un *tableau récapitulatif des indicateurs d'activité du secteur de la microfinance* est publié chaque trimestre par la Cellule de microfinance. Le dernier en date concerne le premier trimestre 2006. Il regroupe des informations relatives à 18 institutions parmi les plus importantes. Elles disposent de 243 agences ou antennes.

10 mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit
6 associations et ONG
2 sociétés

Il est difficile de déterminer ce que représentent la monographie et le récapitulatif par rapport à l'ensemble du secteur. Les 81 IMF retenues dans la monographie disposent toutes ensemble de 435 caisses. Comparées aux 1.308 institutions, agences et antennes, elles représentent exactement un tiers du secteur. Mais 44 d'entre elles, soit plus de la moitié, sont des « associations de services financiers » qui sont de petites unités regroupant chacune

quelques centaines de membres. Elles n'accordent que 1,5 % des crédits alloués par les 81 institutions recensées ! C'est à partir de ces données, et de celles de la Monographie, que nous allons essayer de nous faire une idée de l'hétérogénéité de ce secteur, et en même temps de son dynamisme.

1.1 L'hétérogénéité du secteur

L'analyse de ces sources est rendu difficile non seulement par l'incroyable diversité des institutions (*cf.* Annexe I), comme par les différences de classement dans les trois sources utilisées, mais aussi par un traitement différent de certaines institutions plus ou moins constituées en réseau. Ainsi les caisses locales de crédit agricole mutuel affiliées à la FECECAM sont incluses chaque fois dans les mutuelles, mais :

- . les caisses rurales d'épargne et de crédit affiliées à la FENACREP ne sont pas reprises dans le Récapitulatif de la Cellule.
- . les caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées soutenues par le CBDIBA sont considérées comme des mutuelles dans la Monographie et le Récapitulatif, mais comme des groupements d'épargne et de crédit dans le Répertoire.
- . les bases villageoises d'épargne et de crédit créées par l'APPHEDD sont considérées comme des mutuelles dans le Récapitulatif, comme des groupements dans le Répertoire (tous deux publiés par la Cellule...). Elles ne sont pas reprises dans la Monographie.
- . les caisses d'épargne et de crédit soutenues par l'AsSEF sont considérées comme des mutuelles dans la Monographie, comme des associations dans le Récapitulatif et comme des groupements dans le Répertoire.
- . les associations de services financiers soutenues par le FIDA sont considérées comme des institutions à volet crédit dans la Monographie et comme des groupements dans le Répertoire.

L'hétérogénéité du secteur de la microfinance au Bénin nous apparaît maintenant en pleine lumière. La lumière deviendra plus vive encore quand nous parlerons du statut adopté par certaines de ces institutions à la suite de la fameuse loi PARMAC... Ajoutons pour l'instant qu'au-delà des différents groupes dans lesquels les institutions sont classées, certaines sont affiliées à un réseau qui dispose d'une institution centrale, d'autres font partie d'un réseau sans être vraiment affiliées, d'autres encore ont été créées sur un même modèle, mais elles restent autonomes, d'autres enfin sont des unités créées localement d'une façon tout à fait indépendante, par une ONG le plus souvent.

C'est aussi par la taille que ces institutions se distinguent. Bien que nous n'ayons pas les données pour l'ensemble du secteur, on peut mesurer à peu près le poids de certaines institutions (*cf.* Annexe II). La FECECAM notamment accueille dans son réseau 92 % des membres de toutes les mutuelles, ce qui représente les deux tiers des membres ou des clients des institutions retenues dans la Monographie de la BCEAO. Les trois associations les plus importantes, le PADME, le PAPME et Vital Finance n'ont ensemble que 11 % des clients. La concentration des dépôts n'est pas très différente : 67 % à la FECECAM et 20 % pour les trois associations. La hiérarchie se modifie quand on regarde les crédits : La FECECAM en accorde presque 27 %, alors que le PADME avec ses quatre agences dépasse à lui seul ce pourcentage et que le PAPME avec 32 agences en accorde 23 %. Ces deux institutions accordent plus de la moitié des crédits. Le secteur de la microfinance au Bénin est donc dominé par un réseau d'une centaine de caisses mutuelles présentes, surtout à la campagne et

par deux institutions jumelles disposant d'une petite quarantaine d'agences dans les villes². Les premières collectent surtout l'épargne, les secondes accordent surtout du crédit. Il va de soi que la structure de leurs bilans n'a rien de comparable.

La nature des opérations effectuées par les IMF fait mieux apparaître encore cette diversité. Si on élimine les associations de services financiers, les institutions retenues dans la Monographie publiée par la BCEAO ont reçu des dépôts dont le montant moyen à la fin de 2004 allait de 16.000 à près de 850.000 F CFA. Le montant moyen des crédits accordés durant cette année allait de moins de 30.000 à plus de 9 millions de F CFA ! Les institutions ne font pas face aux mêmes besoins, elles n'ont pas la même clientèle. Si on regarde maintenant les associations de services financiers, qui sont de simples groupements d'épargne et de crédit, l'éventail reste spectaculaire : de 500 F CFA à près de 300.000 pour les dépôts, de 10.000 F CFA à plus de 600.000 pour les crédits (BCEAO 2004b)

1.2 Le dynamisme du secteur

Le secteur de la microfinance au Bénin se caractérise également par son dynamisme. C'est d'abord la diffusion des institutions dans le pays qui s'étend. Les 18 institutions retenues par la Cellule dans son Récapitulatif des indicateurs d'activité avaient 210 caisses ou agences en 2003 et 243 deux ans plus tard. C'est aussi le nombre des institutions elles-mêmes qui augmente, mais on ne peut le mesurer exactement. 516 étaient enregistrées par la Cellule en 2003, elles étaient 762 dix-huit mois plus tard. Il n'est pas possible que 246 nouvelles IMF aient vu le jour en 18 mois... Cette progression s'explique donc, dans une large mesure, par un meilleur recensement, ce qui prouve bien que le secteur de la microfinance au Bénin est certes de mieux en mieux connu et répertorié, mais il ne l'est pas encore dans sa totalité.

Le dynamisme du secteur transparaît aussi au niveau de son activité. Trois critères peuvent être utilisés en partant de la Monographie des 81 IMF et du Récapitulatif basé sur 18 seulement. De 2002 à 2005, en l'espace de trois ans, le total des dépôts reçus par ces institutions a augmenté respectivement de 15 et 9,5 %. La progression est faible, mais les dépôts sont reçus principalement par les caisses du réseau de la FECECAM qui sont déjà anciennes et qui sont localisées dans les zones rurales. Pendant ces trois années le nombre des clients ou membres de ces institutions a augmenté respectivement de 40 et 35 %, ce qui est déjà beaucoup plus. Et l'encours des crédits a progressé bien plus encore, respectivement de 69 et 62 %. C'est là le critère le plus significatif puisque la vocation première de ces institutions est d'accorder des microcrédits³.

Le dynamisme de ce secteur, observé dans la plupart des pays africains, est particulièrement frappant au Bénin. Les raisons en sont multiples. C'est le soutien assez exceptionnel des bailleurs de fonds, spécialement de la Banque mondiale. C'est l'intérêt manifesté par les banques de la place qui ont commencé à financer ce nouveau secteur (Boyé 2006, page 261). C'est l'importance de l'économie informelle, particulièrement développée au Bénin, et de ses besoins de financement auxquels les banques ne sont pas adaptées,

². Il arrive fréquemment que quelques institutions dominent ce secteur. On connaît bien l'ACEP au Sénégal, le Crédit Mutuel de Guinée, la BRI en Indonésie, Corposol en Colombie...

³. Ces pourcentages doivent être utilisés avec circonspection. Dans chacune des deux séries, les dépôts ont augmenté de 35 % dans la seule année 2002. Les crédits ont augmenté de 78 % dans la série publiée par la BCEAO et ils ont été multipliés par 2 dans la série publiée par la Cellule. Les pourcentages calculés sur 4 ans, à partir de 2001, auraient été tout autres...

(Toulemont-Dakouré 1999), d'autant plus qu'elles ne sont présentes qu'à Cotonou et dans quelques villes. C'est la volonté politique et la décision des autorités de soutenir ce secteur et d'élaborer une politique nationale de microfinance⁴. Ce sont enfin les bonnes performances des institutions qui ont contribué à faire naître la confiance des usagers... après la crise des années 90 qui a vu les banques fermer leurs portes avant de disparaître pour la plupart.

2. Les performances des institutions

Les sources disponibles donnent peu d'informations sur la rentabilité et l'autosuffisance opérationnelle des institutions, ces informations sont souvent disparates et elles ne dépassent pas l'année 2004. On connaît mieux les impayés et leur évolution jusqu'à une date plus récente.

2.1 La rentabilité des institutions

La rentabilité des IMF est un problème essentiel. Elle seule peut assurer leur pérennité. Au Bénin le revenu net des 81 institutions retenu par la BCEAO a progressé de 1,5 milliard de F CFA en 2000 à 3,6 milliards en 2003, avant de revenir à 2,4 milliards en 2004 (BCEAO 2004b). Les informations disponibles ne permettent pas de préciser la rentabilité des diverses institutions. On sait seulement que c'est la FECECAM qui a provoqué la baisse en 2004. Ce réseau ancien de coopératives a rencontré plusieurs fois de sérieuses difficultés (Haudeville et Dado 2002). Déjà en 1999 et 2000 il avait perdu 1,6 milliard et un milliard l'année suivante. Après des exercices meilleurs, le déficit atteint de nouveau un milliard en 2004. Les autres mutuelles ont de meilleurs résultats, ainsi surtout que les institutions de crédit direct : plus de 3 milliards chaque année de 2002 à 2004⁵. Les projets à volet crédit ont aussi des résultats positifs, mais globalement beaucoup plus limités et surtout déclinants. Au total en 2004 ce sont 62 institutions sur les 81 recensées qui ont eu un résultat net positif contre 68 l'année précédente. Plus d'un tiers ont donc été déficitaires (BCEAO 2004b).

La rentabilité de chaque institution doit être appréciée par rapport aux moyens dont elle dispose, c'est-à-dire par rapport à son actif⁶. Les pourcentages sont très variables, à la fois d'une année à la suivante, de 0 à 5 %, de 12 à 17 %, et d'une institution à l'autre, de 0 % (sans retenir les ratios négatifs) à 18 %. On peut également regarder les ratios d'autosuffisance opérationnelle qui mesurent la capacité des institutions à générer suffisamment de revenus pour couvrir l'ensemble de leurs charges. Ces ratios-là aussi atteignent des valeurs extrêmes : de 0,30 à 2,2 en 2000, de 0,22 à 2,34 l'année suivante (Cellule 2004b).

De sérieux efforts sont faits depuis quelques années pour améliorer cette situation. La première initiative a été la mise en place de la Cellule de microfinance qui exerce la tutelle du Ministre des Finances sur les IMF autorisées dans le cadre de la loi PARMEC⁷. Elle est donc

⁴. On parle de cette politique nationale de microfinance depuis plusieurs années. Un premier projet n'a pas été approuvé, il devrait être reformulé et soumis à approbation dans les mois qui viennent. Le gouvernement a pris récemment d'autres mesures pour développer le microcrédit. Nous les indiquerons en conclusion.

⁵. Ce sont principalement le PADME et le PAPME qui, en 2002 par exemple, ont fait apparaître un résultat net de 2,9 milliards.

⁶. La rentabilité par rapport aux fonds propres, qui peut atteindre 60 %, n'est significative que pour certaines associations et pour les sociétés. Et elle est influencée par les subventions que les unes ou les autres reçoivent, et qui peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre.

⁷. Elles sont actuellement 201. Cf. *infra*.

chargée de superviser toutes ces institutions, à la fois la production des informations, le contrôle des opérations, l'inspection des agences. Une autre initiative a été la création d'une Association nationale des praticiens de la microfinance au Bénin en mars 2000. Financé par des cotisations de ses membres et par des subventions, le consortium ALAFIA joue un rôle très important. Il assure la formation des praticiens afin de renforcer les capacités des institutions ; il offre une assistance technique, notamment pour faciliter la mise en place de systèmes informatiques de gestion ; il assure un certain contrôle des institutions ; il a mis en place un centre d'échange d'informations qui voudrait suppléer à l'absence – pour l'instant – d'une centrale de risques ; enfin il joue un rôle important dans la promotion et la représentation de ce nouveau secteur.

Et cependant, la rentabilité du secteur pose toujours problème, notamment parce que toutes les institutions ont bénéficié de subventions qui ont amélioré d'autant leurs résultats. Sans ces subventions un plus grand nombre d'entre elles auraient été déficitaires, notamment celles de petite taille (BCEAO 2004b, page 45). La question est souvent posée de savoir si les institutions devraient relever le taux de leurs crédits pour pouvoir se passer des subventions et devenir autonomes. Mais au Bénin où, comme dans tous les pays de l'UEMOA, le plafond est fixé à 27 % pour les IMF, les taux sont souvent supérieurs. Ainsi le taux effectif global calculé pour sept institutions parmi les plus connues s'est-il situé entre 35 et 77 % en 2002 ! (Honlonkou 2007). Des taux aussi élevés ne sont pas acceptables pour de petits crédits à vocation sociale accordés à des personnes défavorisées, ils peuvent l'être pour des crédits à vocation économique qui permettent de développer une activité suffisamment rentable. Des taux élevés peuvent également se justifier par l'impérieuse nécessité de mettre en place des services d'accompagnement dont le coût est très élevé⁸. Mais il est difficile d'imaginer que de tels taux puissent encore être augmentés.

2.2 La progression des impayés

La rentabilité d'une institution financière dépend aussi de l'importance des impayés. Avant d'être considérées comme irrécouvrables lorsqu'elles ne sont pas remboursées depuis 360 jours, les créances sont dites en souffrance dès que le remboursement accuse un retard de plus de 30 jours. Dans son Récapitulatif trimestriel des indicateurs d'activité, la Cellule fournit des informations à ce propos pour chacune des 18 institutions retenues, et pour une période récente. Des exercices 2001 à 2005, les créances en souffrance sont passées de 702 à 5.830 millions de F CFA. Si les chiffres provisoires de 2006 devaient être confirmés (7,08 milliards), ces créances en souffrance auraient été multipliées par 10 en cinq ans ! La plupart des institutions sont concernées, mais à des degrés qui varient beaucoup de l'une à l'autre, comme d'une année à la suivante. Ainsi le PADME a vu les créances en souffrance multipliées par 10 en 2005, alors qu'à la FECECAM elles ont diminué sensiblement cette année-là.

Rapportées aux crédits en cours, les créances en souffrance pour l'ensemble des IMF retenues augmentent régulièrement : de 2,9 % en 2000 à 7,1 % en 2005 et – chiffre provisoire – à 10,1 % en 2006. Ces pourcentages sont des moyennes qui cachent des valeurs très contrastées, par exemple 27,5 % pour les caisses de l'AssEF, mais 3,3 % pour les CAVECA, près de 10 % pour le PADME et moins de 4 % pour FINADEV. Ces observations se trouvent confirmées par les taux de remboursement qui rapportent les crédits échus et remboursés aux

⁸. Ces services sont principalement des services de formation, et on peut considérer que l'investissement dans la formation est de la responsabilité de l'Etat (Amoussouga 2005). Sur la nature de ces services, cf. Lanha 2002.

crédits échus durant l'année. Alors qu'en 2002 ces taux étaient supérieurs à 90 % pour toutes les institutions examinées, ils dépassaient même 95 % pour la moitié d'entre elles, ils ne sont plus supérieurs à 90 % trois ans plus tard que pour la moitié d'entre elles⁹. Cette évolution est confirmée par celle des taux de recouvrement qui correspondent aux pourcentages entre les créances en souffrance remboursées durant l'exercice et les créances en souffrance en cours à la fin de l'exercice précédent. Ce taux est passé, en moyenne pour toutes les institutions, de 26 à 12 % pendant ces trois années.

Les sources disponibles ne concernent que quelques années et un certain nombre d'institutions, les plus importantes à vrai dire, mais ce sont davantage celles qui financent l'activité économique que celles qui aident la population pauvre. Et on sait que, paradoxalement, les pauvres remboursent mieux. L'impression générale est cependant que la microfinance au Bénin rencontre quelques difficultés¹⁰. Cette montée des impayés est en effet angoissante. Les opérateurs l'expliquent de multiples façons. C'est surtout une défaillance au niveau des institutions qui accordent des crédits sans mesurer suffisamment les risques, et qui accordent parfois des crédits de complaisance pour des montants qui éloignent beaucoup du microcrédit, et dont la vocation n'est pas d'être rapidement remboursés, si tant est qu'ils le soient un jour¹¹. C'est aussi l'inadaptation du Traité de l'OHADA dont l'Acte uniforme sur les procédures de recouvrement ne prend pas en compte les particularités de la microfinance. C'est enfin, peut-être, l'attitude des autorités qui reprochent fréquemment au secteur ses taux d'intérêt élevés. Il s'ensuit une défiance des débiteurs. Une association s'est même constituée à Cotonou, à l'image de nos associations de consommateurs, pour venir en aide aux débiteurs... mais sans pour autant les aider à rembourser ! Il n'est pas certain pour autant que des taux plus bas entraîneraient moins d'impayés. La somme à rembourser serait moins grande, mais elle augmenterait plus vite...

3. Les relations avec le système bancaire

Le secteur béninois de la microfinance a noué des relations avec le secteur bancaire dès 1995. Ces relations qui n'ont cessé d'évoluer depuis dix ans ont contribué à l'essor de la microfinance dans le pays. Les banques ont aidé les institutions de microfinance à la fois à se financer et à gérer leur liquidité.

3.1 Le financement des institutions

Tout a commencé quand une banque de Cotonou, la Financial Bénin, a décidé d'accorder des « crédits sociaux » à des groupes de salariés au sein des entreprises du secteur privé ou des administrations, ainsi que des petits crédits « Akwe Kleun » destinés à des groupes solidaires de petits entrepreneurs. Quelques années plus tard elle a décidé d'ouvrir au sein de ses agences un « guichet microfinance » sous le nom de FINADEV (Financial

⁹. Ces taux de recouvrement doivent être interprétés avec réserve, car dans son Récapitulatif des indicateurs d'activité, la Cellule les donne pour douze institutions en 2002 et pour dix en 2005. Il en est de même des taux de remboursement qui sont donnés pour 14 institutions, puis pour onze.

¹⁰. Il n'est pas certain qu'elles soient propres à ce pays et qu'elles soient récentes. Le pourcentage des créances en souffrance aurait dépassé 10 % au niveau de l'UEMAO dès l'année 2000 (Mission pour la Réglementation 2000, page 22).

¹¹. Nous avons entendu parler d'un emprunteur, resté anonyme, qui devait 180 millions de F CFA à six institutions de microfinance.

Development). Et en juillet 2000, devant le succès de ces opérations, ce guichet est devenu autonome, sous la forme d'une société anonyme au capital de un milliard de francs CFA. La Financial Bank en détient 25% et une holding FINADEV qui a maintenant vocation à créer des filiales dans d'autres pays de l'UEMOA en détient 10 %. Cette nouvelle institution compte aujourd'hui plus de 15.000 clients auxquels elle a prêté 4,5 milliards de F CFA. Sans aller aussi loin, d'autres banques se sont lancées dans le microcrédit. C'est notamment le cas de la Bank of Africa (BOA) qui a choisi d'accueillir une clientèle plus populaire.

La Financial Bank a commencé en même temps à accorder des lignes de crédit à certaines institutions de microfinance, notamment au PADME et au PAPME. Elle a ensuite financé FINADEV lorsqu'elle est devenue une société anonyme qui ne reçoit pas ou très peu de dépôts. Elle ouvre maintenant des lignes de crédit à d'autres institutions... et les principales banques de la place font de même. Plus récemment, la Société Générale des Banques au Bénin s'est constituée avec pour mission de contribuer à réduire la pauvreté dans une perspective de développement durable... en refinançant sur ses fonds propres des institutions de microfinance. En 2003, Eco Bank et la SGBBE ont prêté chacune, comme la Financial Bank, un peu plus de deux milliards de F CFA et la Bank of Africa en a prêté elle-même un peu plus de trois milliards. Ces dix milliards de financement bancaire ont été accordés principalement aux organismes de crédit direct qui reçoivent peu de dépôts, notamment au PADME, au PAPME, à Vital Finance, mais aussi à la FECECAM et, pour des montants beaucoup plus faibles, à d'autres mutuelles ou à quelques ONG.

Une nouvelle institution a vu le jour à Cotonou, en même temps que dans les autres pays de l'UEMOA, en 2005. La Banque Régionale de Solidarité (BRS) s'est constituée avec un capital de 2 milliards de F CFA – le capital minimum pour une banque est de un milliard – apporté par la BCEAO, la BOAD et la Commission de l'UEMOA. Les actions devront être transférés à des actionnaires privés, et notamment aux clients de la Banque, en 2008. La BRS peut emprunter sur les marchés ou bénéficier de « fonds sociaux », elle peut aussi recevoir des dépôts à terme ou à vue, et ouvrir des comptes courants à ses clients. Elle a pour mission de « renforcer la contribution du secteur financier à la lutte contre la pauvreté ». A cette fin, elle prête à des jeunes diplômés sans emploi, à des apprentis, à des groupements féminins, à des opérateurs de micro-activités... Elle peut même accorder des lignes de crédit à des institutions de microfinance, et de ce fait refinancer le secteur. Elle est ainsi – ou sera dès que ses actionnaires seront privés – une véritable banque commerciale spécialisée dans la microfinance.

Cette nouvelle institution, présente désormais dans les huit pays de l'UEMOA, complète, au Bénin, un paysage financier particulièrement riche et diversifié¹². Les relations entre les banques et les institutions de microfinance apparaissent à la fois très diverses et très étroites. Une telle imbrication est exceptionnelle. Cela est souvent souligné (CGAP 2005, Boyé 2006, page 265). On peut en avoir une idée assez précise en calculant un ratio. Au 31 décembre 2004, les 81 institutions répertoriées par la BCEAO avaient emprunté près de 23 milliards de F CFA aux banques et octroyé 78 milliards de crédits. Dans la mesure où ces institutions comprennent les plus importantes, on peut dire que le secteur bancaire refinançait à cette date près de 30 % du secteur de la microfinance.

¹². Elle n'est pas sans susciter quelques réserves. Elle refinance les IMF en même temps qu'elle leur fait concurrence (Lanha 2006, page 269). De même, bien que ses actionnaires doivent changer, elle est actuellement une banque publique qui draine de l'argent froid en même temps que de l'argent chaud...

Ces relations ne sont pas à sens unique. Les institutions de microfinance en contrepartie déposent leurs excédents de trésorerie auprès des banques. A la fin de 2004, elles avaient déposé plus de 4 milliards de F CFA, exactement 50 % des concours bancaires qu'elles avaient reçus. Ce pourcentage important peut étonner, d'autant plus qu'étant une moyenne, il doit être nettement plus élevé pour certaines institutions. Il l'est en effet pour les mutuelles, mais les dépôts qu'elles entretiennent auprès des banques étaient, à la fin de 2004, pour 42 % des dépôts à vue. Plus que des excédents de trésorerie, c'est leur trésorerie même qui est détenue sous forme de comptes bancaires par toutes ces caisses, ces groupements, leurs agences et leurs bureaux qui ne conservent pas en permanence dans un tiroir toute leur encaisse en billets. Les banques ne financent pas seulement le secteur de la microfinance, elles gèrent sa liquidité.

3.2 La gestion de la liquidité

Les IMF sont donc obligées d'avoir toutes un compte bancaire qui facilite leurs opérations. Elles-mêmes reçoivent des dépôts, mais ce sont surtout des dépôts à terme. Les dépôts à vue qu'elles peuvent accueillir ne peuvent être utilisés par chèque ou par virement¹³. Quand une institution accorde un crédit, elle peut donner des billets si le montant n'est pas très élevé. Sinon, l'institution va « passer par la banque » avec laquelle elle a signé un accord. FINADEV par exemple remet un chèque à son client qui va le présenter à la Financial Bank. Il peut l'encaisser en espèces ou le faire porter sur son compte. C'est là un moyen d'obliger le client à un premier contact avec une banque commerciale. C'est ainsi qu'ont procédé très vite le PADME et le PAPME qui avaient un accord avec la Financial Bank et qui incitaient leurs clients – des petites entreprises – à se rapprocher de cette façon du secteur bancaire. Parce que, du fait du développement de l'activité économique, la monnaie fiduciaire se trouve remplacée progressivement par la monnaie scripturale, les secteurs de la microfinance et de la banque doivent peu à peu s'intégrer¹⁴.

Ils le font au niveau de la circulation de la monnaie, mais qu'en est-il au niveau de sa création ?¹⁵ Lorsque l'institution de microfinance accorde un crédit elle ne crée pas de monnaie puisque le crédit n'engendre pas de dépôt dans ses comptes¹⁶. Mais que se passe-t-il dans ceux de la banque ? Celle-ci a accordé un crédit à une IMF, et ce crédit accordé ensuite à un client a fait naître un dépôt. L'institution de microfinance est un instrument, c'est par sa décision de prêter que le processus commence, mais c'est la banque qui, par son crédit qui engendre un dépôt, provoque la création de monnaie dans ses livres (*cf.* annexe III). Il n'y a donc pas de création de monnaie propre au secteur de la microfinance. La quantité de monnaie en circulation dans le pays correspond au total des crédits accordés par le système bancaire.

L'articulation grandissante entre les deux secteurs n'exclut pas une évolution interne au secteur de la microfinance. Les institutions peuvent gérer ensemble leurs liquidités, au sein des réseaux que constituent les mutuelles quand elles se dotent d'un organe financier qui, au

¹³. Article 24 de la loi PARMEC dont nous allons parler. Toutefois des virements internes peuvent être effectués entre les membres de l'institution. Cela ne suffit pas à considérer ces dépôts comme de la monnaie puisqu'ils ne peuvent être utilisés sans conditions et sans limites.

¹⁴. A la fin de 2005, les billets représentaient 43 % de la quantité de monnaie en circulation au Bénin.

¹⁵. Cette question de la création de monnaie par les IMF commence à être abordée dans les thèses soutenues par des étudiants africains. *Cf.* celle de Sodokin (2007).

¹⁶. Elle n'en crée pas davantage si elle remet des billets dont la quantité ne change pas. Elle détenait des billets, c'est maintenant le client qui les détient.

regard de la loi PARMEC dont nous allons parler, doit avoir le statut de banque ou d'établissement financier. Elles commencent aussi à se financer entre elles. La FECECAM par exemple ou le réseau des CAVECA ont déjà contribué au financement d'autres institutions. Une espèce de marché commence ainsi à s'organiser entre ces institutions qui pourraient, à la longue, participer au marché monétaire ouvert pour l'instant aux seules banques et institutions financières dites formelles. L'étape suivante pourrait amener ces institutions, du moins les plus importantes, à entretenir des relations avec la banque centrale et à bénéficier de son refinancement... quand le secteur de la microfinance sera pleinement intégré au secteur financier¹⁷.

4. La réglementation de la microfinance

Cette intégration ne peut se poursuivre que si le secteur de la microfinance est réglementé et si les institutions disposent d'un statut légal. La loi PARMEC élaborée au niveau de l'UEMOA a été adoptée par le Bénin le 8 août 1997. Cette loi est d'une complexité extrême car elle fait la distinction entre deux catégories d'institutions de microfinance, et elle prévoit quatre types de statuts (Lelart 1996).

- Les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit doivent demander leur agrément au Ministre de Finances. Si elles sont affiliées à un réseau, elles peuvent demander seulement une reconnaissance. Elles doivent le demander si elles ne sont pas affiliées à un réseau. Enfin les simples groupements d'épargne et de crédit à caractère coopératif ou mutualiste peuvent également demander au Ministre à être reconnus.
- Les structures ou organisations qui ne sont pas constituées sous forme mutualiste ou coopérative sont normalement régies par les dispositions de la loi portant réglementation bancaire. Elles peuvent toutefois convenir avec le Ministre de dispositions particulières. C'est ce qu'on appelle la convention, négociée pour cinq ans au maximum. Comme la reconnaissance, la convention impose à l'institution des obligations sensiblement allégées.

La distinction entre les institutions mutualistes et celles qui ne le sont pas est essentielle dans cette loi. Elle s'explique aisément. Le projet a été préparé par des experts de la Société de développement international Desjardins, qui se sont naturellement référés au modèle qu'ils connaissent le mieux, celui des Caisses populaires au Québec. Ils ont considéré que ce système réussirait également en Afrique... Et comme l'idée était de réduire l'importance du secteur informel, ils ont cru trouver dans le crédit mutuel la bonne solution (Webster 1995, page 331). Le résultat est que cette loi est régulièrement critiquée depuis dix ans¹⁸. Elle a obligé certaines institutions à changer de statut. Elle leur impose des obligations qui sont très contraignantes pour les plus petites, et qui représentent un coût qui peut paraître exorbitant. Les conventions qui permettent d'éviter la loi bancaire ne constituent pas un cadre bien défini

¹⁷. La BCEAO ne peut pas le faire pour l'instant. La création de la Banque Régionale de Solidarité, qui peut accéder au marché monétaire, peut changer les choses (Lhériaux 2003, pp. 519-521).

¹⁸. Elle l'est en particulier, et sévèrement, par des étudiants africains dans des thèses soutenues récemment à l'Université Catholique de Louvain (Nsabimana 2002), à l'Université d'Orléans (Lanha 2006) et à l'Université de Paris V (Diakite 2007).

qui imposerait chaque fois les mêmes conditions. De plus elles sont négociées au coup par coup avec le Ministre et pour une durée maximum de cinq ans, certes renouvelable, mais à des conditions qui peuvent être modifiées. Enfin la loi fixait un plafond au taux d'intérêt débiteur tellement irréaliste qu'elle a dû être rapidement révisée sur ce point¹⁹. Mais la critique essentielle est que cette loi n'est pas adaptée à la situation de pays dans lesquels l'épargne et le crédit font l'objet depuis toujours de pratiques très originales que l'on ne peut espérer interdire, ni même influencer, par une loi.

Qu'en est-il au Bénin ? La loi PARMEC est entrée en application il y a dix ans et certaines des institutions concernées, mais non pas toutes, s'y sont conformées. Six seulement l'ont fait en 1999, avant l'expiration du délai de deux ans imposé par la loi. Elles ont été plus nombreuses quand la Cellule a été véritablement active : 138 institutions en 2001 et 2002, mais de moins en moins depuis (deux seulement en 2006). A la fin de cette année-là, 201 institutions avaient sollicité un statut conforme aux dispositions de la loi :

- 24 institutions mutualistes ont obtenu un agrément : la FECECAM et ses six Unions régionales, la FENACREP, la MDB, la Caisse Codes, la MODEC, la Mutuelle chrétienne... et douze autres mutuelles.
- 7 institutions non mutualistes ont signé une convention pour cinq ans : le PADME, le PAPME, Vital Finance, FINADEV, Initiative Développement...
- 170 institutions ont obtenu une reconnaissance, à savoir :

les 94 caisses locales du Réseau FECECAM
les 56 caisses rurales du Réseau FENACREP
7 caisses villageoises (les CAVECA du CBDIBA)
13 bases villageoises (les BAVEC de l'APPHEDD).

Cette nouvelle typologie se superpose aux deux existantes fondées sur le statut juridique (mutuelles, associations, groupements...) et sur l'activité (épargne et/ou crédit). Elle ne contribue pas à clarifier l'image de la microfinance dans le pays. Elle permet surtout de mettre en lumière l'inadaptation de la loi, car elle ne regroupe pas toutes les institutions existantes. 762 ont été recensées, mais 201 seulement sont autorisées, ce qui fait un pourcentage de 26,5 %. C'est tout de même assez peu, dix ans après l'entrée en vigueur de la loi ! Trois ans plus tôt, fin 2003, 169 institutions étaient autorisées, sur les 516 qui étaient enregistrées à ce moment-là, soit près de 33 %²⁰. Cela veut dire qu'à mesure que le recensement se précise et que le nombre d'institutions officiellement connues augmente, le pourcentage de celles qui sont autorisées diminue ! On peut trouver à cela une explication, dans la mesure où le progrès du recensement concerne plutôt des petites institutions, des ONG peu connues, de simples groupements... C'est exact, mais la loi PARMEC est dite « habilitante » ou « excluante » car elle voulait interdire toute activité d'épargne et de crédit

¹⁹. Cette fixation d'un plafond au taux d'intérêt du micro-crédit est critiquée au Bénin. C'est la concurrence entre les institutions qui serait le plus efficace pour faire baisser ces taux (Acclassato 2005).

²⁰. La Cellule tentait d'expliquer ce faible pourcentage par les difficultés à produire certains documents (Cellule 2004b, page 28). Ces difficultés devraient se réduire avec le travail du Consortium ALAFIA.

qui ne soit pas réglementée... Elle n'empêche pas les « institutions informelles » de poursuivre leur activité²¹.

En définitive, cette loi est, comme son nom l'indique, une loi pour les mutuelles d'épargne et de crédit... comme la loi sur les caisses populaires au Québec. Elle n'est pas une loi pour la microfinance. Elle l'est encore moins pour la finance informelle, qui subsiste toujours en marge de la précédente. On dira que la finance informelle n'a pas vocation à être réglementée, puisqu'alors elle n'est plus informelle... Ne pourrait-on cependant imaginer que des dispositions légales suffisamment souples donnent un certain cadre à l'exercice de ces pratiques et facilitent leur évolution ? Le besoin s'en fait sentir au Bénin, sans doute plus que dans bien d'autres pays africains. Les tontiniers continuent d'exercer leur activité un peu partout, et des officines bâties sur quelques planches se font remarquer par une enseigne qui fait souvent référence à la tontine. Ouvertes 14 heures par jour, elles incitent les habitants, dans les quartiers de Cotonou et sans doute dans bien d'autres villes, à déposer leur argent... et à en emprunter en cas de besoin.

Conclusion

La microfinance au Bénin s'est révélée fort intéressante à étudier. Nous n'en avons pas dressé un bilan précis et complet, cela est impossible. Les données disponibles ne vont pas, pour la plupart, au-delà de la fin 2004, et elles ne remontent pas au-delà de quatre ou cinq ans. Elles ne concernent pas toutes les institutions, mais seulement les plus importantes, celles qui produisent suffisamment d'informations, et non pas notamment celles que l'on qualifie parfois d'informelles. Enfin, certaines banques commerciales ont étendu leur activité au micro-crédit. Elles ne font pas partie du secteur de la microfinance en tant qu'institutions, mais leurs opérations sont à prendre en compte par qui étudie, au niveau du pays, l'offre ou la demande de microfinance .

Nous pouvons tirer néanmoins quelques enseignements à propos de la microfinance au Bénin. Le premier est que ce pays est réellement un vrai laboratoire. Les IMF n'y sont pas seulement pléthoriques, elles y sont d'une variété extrême, par leur statut comme nous l'avons vu, mais aussi par leur taille : quelques centaines de membres pour certains groupements – les associations de services financiers par exemple – plusieurs dizaines de milliers pour certaines institutions de crédit direct – près de 50.000 par le PADME. Les unes sont devenues rentables et pratiquement autonomes, les autres ont toujours besoin, et certaines l'auront encore longtemps, de subventions. Les résultats des unes et des autres sont de toute façon assez fluctuants. La diversité tient aussi à la nature de leurs opérations, notamment aux montants et par le fait même aux modalités des dépôts qu'elles reçoivent et des crédits qu'elles accordent.

Une telle diversité s'accompagne, dans ce pays comme dans beaucoup d'autres, d'une opposition entre deux sortes d'institutions. Compte tenu des informations dont nous disposons, nous avons davantage considéré les institutions à *vocation plutôt financière*, qui financent les petites entreprises, qui développent leurs relations avec le système bancaire et s'intègrent peu à peu dans le paysage financier du pays. Elles annoncent, au moins certaines

²¹. Au terme de la 3^{ème} semaine du microcrédit organisée à Cotonou en juillet 2006, les participants ont émis le vœu que « les institutions exerçant encore dans l'informel puissent bénéficier de mesures d'accompagnement de l'Etat en vue de leur formalisation ».

années, des résultats encourageants, et elles atteignent progressivement une réelle autonomie. Nous avons moins parlé des institutions à *vocation plutôt sociale* qui s'efforcent de lutter contre la pauvreté en aidant les personnes sans ressources, qui ne peuvent pas équilibrer leurs comptes sans subventions et qui n'ont besoin d'une banque que pour y ouvrir un compte et y déposer une partie de leur encaisse.

Cette opposition est nette au Bénin, sans doute parce que certaines IMF à vocation financière sont déjà largement intégrées au système financier et que les autres, beaucoup plus nombreuses, sont moins connues, et pour certaines, aux limites de l'informel. Cette distinction met bien en lumière la difficulté d'appliquer au secteur de la microfinance une loi préparée pour les mutuelles d'épargne et de crédit. Il faut espérer que l'Acte uniforme sur le droit des sociétés coopératives et mutualistes en préparation dans le cadre de l'OHADA permettra de compléter cette loi, voire de la modifier. Et comme il s'agit, avec l'OHADA, d'unifier non pas tant le droit des affaires que le droit des activités économiques, on peut souhaiter que les travaux en cours révèlent la nécessité, ou soient même peut-être l'occasion, de faire émerger un véritable « droit de la microfinance » évoqué quelquefois (Lhériaux 2006, page 560).

La coexistence de ces deux sortes d'institutions rend difficile une intervention efficace de l'Etat dans le secteur de la microfinance. Un Programme de Microcrédit aux plus pauvres (MCP) vient d'être mis en place en février. Doté de six milliards de Francs CFA, il va permettre d'accorder des crédits de 30.000 F CFA, par conséquent à 200.000 personnes, pour aider les plus pauvres à développer des activités génératrices de revenus. Le taux d'intérêt est de 5 %, mais 3 % seront restitués *in fine* au bénéficiaire pour l'inciter à épargner. Ces crédits financés par l'Etat vont être distribués par des institutions... Mais comment seront-elles choisies ? Et le taux effectif de 2 % va-t-il permettre de couvrir le coût d'une telle opération ? L'Etat ne va-t-il pas se trouver obligé de financer certaines des institutions retenues ? Cette intervention ne risque-t-elle pas d'affecter le secteur de la microfinance en gênant la concurrence entre les institutions ?

On voit qu'un projet original qui suscite beaucoup d'intérêt suscite aussi quelques inquiétudes. Il est difficile de prévoir ce que sera la suite d'une telle initiative, comme il est difficile d'imaginer ce que sera la microfinance, au Bénin comme ailleurs, dans les dix ou vingt ans qui viennent. Tout peut arriver... L'aventure ne fait commencer.

ANNEXE I

Quelques institutions de microfinance au Bénin²²

Principales mutuelles d'épargne et de crédit : 293 institutions
293 agences ou antennes

La FECECAM : La Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel comprend 7 unions régionales (URCLAM) et 101 caisses locales (CLCAM). Celles-ci ont remplacé les anciennes caisses qui avaient été fédérées en 1975 par la Caisse Nationale de Crédit Agricole qui a dû être liquidée douze ans plus tard. Après quelques années d'une restructuration qui a renforcé le caractère mutualiste du réseau, la FECECAM a été mise en place en 1993, en même temps que les Unions régionales. Le réseau comprend aussi 54 caisses villageoises d'épargne et de crédit (CVEC) qui sont de simples guichets de paiement rattachés à une caisse locale et qui ont vocation à en devenir une elles-mêmes.

Le CBDIBA : Le Centre Béninois pour le Développement des Initiatives de Base, devenu le Réseau National des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CAVECA), encadre un certain nombre de groupements d'épargne et de crédit qui ont ouvert une caisse. Il y a maintenant 24 CAVECA dans la région de Bohicon.

La FENACREP : La Fédération Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt regroupait 101 caisses rurales d'épargne et de prêt (CREP). Après restructuration, l'UNACREP en regroupe 56.

L'APPHEDD : L'Association pour la Promotion et la Protection de l'Environnement pour un Développement Durable. Cette ONG a créé une vingtaine de Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit (BAVEC) qui sont des groupements d'épargne et de crédit, mais qui sont sous sa tutelle.

Les CPEC sont les Coopératives pour la Promotion de l'Epargne et du Crédit. Elles sont au nombre de 2.

La MDB est la Mutuelle pour le Développement à la Base à Cotonou.

La Caisse CODES est la caisse du Cercle des Opérateurs pour le Développement Economique à Cotonou.

La MODEC est la Mutuelle de l'Ouémé pour le Développement de l'épargne et du crédit. Il y a 6 caisses dans la région de Porto-Novo.

La Mutuelle chrétienne est située à Abomey-Calavi.

²². Ce classement est basé sur le Répertoire publié par la Cellule de microfinance (2005).

Le numéro 119 de *Mondes en Développement* consacré à la microfinance et l'évolution des systèmes financiers réunit plusieurs articles sur le Bénin dans lesquels les institutions les plus importantes sont présentées : La FECECAM (B. Haudeville et C. Dado), les PADME et PAPME (J.P. AGBODJAN), Vital Finance (M. Lanha et W. Adjibi).

Les quatre autres sociétés sont Bénin Microfinance, la SOFIDEV, ANFANI Finance et Paule Laurier.

Les projets à volet microfinance : 25 institutions
35 agences ou antennes

Ce sont les projets ou programmes Campus Bénin, PADIC avec l'aide de la Coopération néerlandaise, PAVICO avec l'aide de la Coopération allemande, l'USPP en collaboration avec les Centres d'action régionaux pour le Développement rural (CARDER), PISEA, PADEB...

Les Groupements d'Épargne et de Crédit : 307 institutions
739 agences ou antennes

Ce sont notamment :

- Les 24 caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CAVECA) constituées sous l'égide du CBDIBA qui les représente.
- Les 20 bases villageoises d'épargne et de crédit (BAVEC) créées par l'APPHEDD, qui les représente.
- Les 27 caisses d'épargne et de crédit (CEC) constituées sous l'égide de l'AssEF.
- Une cinquantaine d'Associations de Services Financiers (ASF) qui se sont constituées dans le cadre du Projet d'Activités Génératrices de Revenus (PAGER) au sud du pays et du Projet PROMIC au Nord, avec un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

Ainsi qu'une multitude de groupements tels que
les CAEC, sans doute des caisses autogérées d'épargne et de crédit,
les CLEC, sans doute des caisses locales d'épargne et de crédit,
les CLEP, sans doute des caisses locales d'épargne et de prêt,
les AVEC, sans doute des associations villageoises d'épargne et de crédit,
les MEC, sans doute des mutuelles d'épargne et de crédit...

On trouve aussi des Groupements qui ne peuvent être identifiés par leurs sigles que localement. Ce sont les AYAYIXO dans le département du Couffo, les AYIDOTE dans le département de l'Ouémé, les SFDI un peu partout...

Il reste une multitude de groupements qui ont chacun leur sigle et qui peuvent être différents les uns des autres...

ANNEXE II
Opérations de quelques institutions de microfinance

Nombre de clients et emplois des principales IMF

Nombre de Clients	En cours de crédits	crédits en souffrance	Placements Banques *
-------------------	---------------------	-----------------------	----------------------

Principales Mutuelles d'épargne et de crédit

FECECAM	510.527	22.619	1.380	8.191
CBDIBA	20.601	584	62	-
FENACREP	17.430	250		7
APPHEDD	9.423	23	3	
CPEC	7.500	1.285	23	148
MDB	4.354	542	23	94
Caisse Codes	650	193	21	117
MODEC	649	65		4
Mutualité chrétienne	608	147	54	14
COWEC	482	19		10

Principales associations et ONG

PADME	49.592	20.812	2.681	2.204
PAPME	27.174	20.853	617	105
Vital-Finance	20.129	3.932	560	67
AssEF	17.519	527	154	237
Initiative et Dévelop.	4.191	192	4	44

Principales sociétés

FINADEV	15.945	6.703	261	164
Convergence 2000	4.155	132	11	12

Ressources des principales IMF

Dépôts	Lignes de crédits *	Subventions *	Fonds propres *
--------	---------------------	---------------	-----------------

Principales Mutuelles d'épargne et de crédit

FECECAM	28.422	4.138,6	904,4	31,3
CBDIBA	286		125,1	56,7
FENACREP	362	30,5	28,9	- 52,7
APPHEDD	87			
CPEC	1.014			412,2
MDB	488	55,9	8,1	159,5
Caisse Codes	129			56,6
MODEC	17			24,3
Mutualité chrétienne	231			28,4
COWEC	30	0,5		5,3

Principales associations et ONG

PADME	3.092	10.861,0	135,3	9.274,8
PAPME	3.431	1.102,9	321,6	5.592,3
Vital-Finance	869	1.705,4	49,9	1.890,3
AssEF	356		20,3	325,1
Initiative et Dévelop.	83		89,3	51,1

Principales sociétés

FINADEV	744	4.287,8	18,5	1.483,2
Convergence 2000	111	153,8	21,0	39,0

Sources : Les données sont en millions de F CFA et au 31 mars 2006 (Cellule 2007), à l'exception de celles :
- relatives à FINADEV qui sont à fin 2005 et à Convergence 2000 qui sont à fin 2004.
- relatives à FENACREP et de celles marquées d'un astérisque qui sont au 31 décembre 2004 (BCEAO 2004b).

ANNEXE III

La création de monnaie dans le secteur de la microfinance

1^{er} cas : L'institution n'a pas de compte courant à la banque

<u>IMF</u>			<u>Banque</u>				
Crédit client	+	Dettes/bq	+	Crédit IMF	+	C/c client	+

L'institution accorde le crédit à son client, mais c'est la banque qui, en prêtant à l'institution, fait naître un dépôt et crée de la monnaie.

2^{ème} cas : L'institution a un compte courant à la banque

Si on regarde seulement l'octroi de crédit, il ne se passe rien, un simple virement de compte à compte au passif de la banque.

<u>IMF</u>			<u>Banque</u>				
C/c banque	-			C/c IMF	-		
Crédit client	+			C/c client	+		

Mais l'IMF ne peut disposer d'un compte à la banque si elle n'a pas effectué au préalable les opérations nécessaires dont il convient de tenir compte.

a) L'institution peut avoir obtenu au préalable un crédit de la banque :

<u>IMF</u>			<u>Banque</u>				
C/c banque	+	Dettes/bq	+	Crédit IMF	+	C/c IMF	+

Ces comptes se compensent naturellement et il reste :

<u>IMF</u>			<u>Banque</u>				
Crédit client	+	Dettes/bq	+	Crédit IMF	+	C/c client	+

On se retrouve dans le même cas que le précédent.

b) L'institution peut avoir reçu un dépôt de ses clients et elle a elle-même fait un dépôt à la banque :

<u>IMF</u>			<u>Banque</u>				
Encaisse	+	Dépôt	+	Encaisse	+	C/c IMF	+
Encaisse	-						
C/c banque	+						

Ces comptes se compensent une fois de plus et il reste :

<u>IMF</u>			<u>Banque</u>				
Crédit client	+	Dépôt	+	Encaisse	+	C/c client	+

Cette fois la banque n'a plus accordé de crédit, l'institution a utilisé le dépôt qu'elle a reçu. Il n'y a plus création de monnaie. Le compte courant qui apparaît au passif de la banque remplace les billets qui, lorsqu'ils ont été déposés auprès de l'institution, sont sortis de la monnaie en circulation (puisque les IMF ne reçoivent que des dépôts à terme – ou parfois des dépôts à vue – mais qui, n'étant pas transférables, ne sont pas de la monnaie). Il en est de même lorsque l'institution utilise ses fonds propres ou des subventions qu'elle a reçues.

Bibliographie

ACCLASSATO D., (2005), *Taux d'intérêt effectif, viabilité financière et réduction de la pauvreté par les institutions de microfinance au Bénin*, DR LEO 2006-15.

AMOUSSOUGA F. G., (2005), Intervention au 3^{ème} Colloque BCEAO – Universités-Centres de recherche sur le thème *Analyse de la viabilité du secteur de la microfinance*, BCEAO, Dakar, août, vol. 2, pp. 141-143.

BOYE S., HAJDENBERG J. et POURSAT C., (2006), *Le guide de la microfinance – Microcrédit et épargne pour le développement*, Editions d'Organisation, Paris.

CGAP (2005), *Banques commerciales et microfinance : des exemples d'adaptation réussies*, *Note Focus*, n°28, juin.

DIAKITE B.S., (2007), *Structuration de la microfinance et développement de l'UEMOA*, Thèse Université René Descartes – Paris V, juillet.

HAUDEVILE B. et DADO C., (2002), *Vers un système financier de type mixte dans l'UEMOA ?*, *Mondes en Développement*, Bruxelles, n°119, pp. 33-45.

HONLONKOU A., (2007), *Le microcrédit aux plus pauvres – Entre doutes et promesses*, *La Nation*, Cotonou, 16 mars.

LABIE M., (2004), *La microfinance : un état des lieux*, *Mondes en Développement*, Bruxelles, n°126, pp. 9-23.

LANHA M., (2002), *Résolution des problèmes d'information en microfinance – Analyse à partir de la stratégie de Vital-Finance Bénin*, *Mondes en Développement*, Bruxelles, n°119, pp. 47-61.

LANHA M., (2006), *Dynamique de l'architecture financière – Vers l'approfondissement financier microéconomique dans l'UEMOA*, Thèse Université d'Orléans, mai.

LELART M., (1996), *La nouvelle loi sur les mutuelles d'épargne et de crédit dans les pays de l'Afrique de l'Ouest : la loi PARMEC de l'UEMOA*, *Mondes en Développement*, Bruxelles, n°96, pp. 57-69.

LELART M., (2002), *L'évolution de la finance informelle au Bénin*, in LELART M. (éd.) *Finance informelle et financement du développement*, AUF et Fiches du Monde Arabe, Beyrouth, pp. 17-39.

LERIAU L., (2003), *Le droit des systèmes financiers décentralisés dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)*, Thèse Université Jules Verne, Amiens, juillet. Publiée par le Centre International du Crédit Mutuel.

LITTLEFIELD E. et ROSENBERG R., (2004), *La microfinance et les pauvres – La démarcation entre microfinancement et secteur financier s'estompe*, *Finances et Développement*, Washington, pp. 38-40, juin.

Mission pour la Réglementation et le développement de la microfinance (BCEAO), (2000), Evolution des systèmes financiers décentralisés dans les pays de l'UEMOA, *Techniques Financières et Développement*, n°59-60, juillet-octobre, pp. 18-25.

NSABIMANA A., (2002), *Organisation, régulation et efficacité économique du système d'intermédiation financière en Afrique*, Thèse Université catholique de Louvain.

SODOKIN K., (2007), *Banques et microfinance dans les pays en voie de développement*, Thèse Université de Bourgogne, Dijon, mars.

TOULEMONT-DAKOURE A., (1999), La responsabilité des banques dans les problèmes de financement de l'économie béninoise, *African Review of Money, Finance and Banking*, Milan, pp. 127-158.

WEBSTER L. et FIDLER P., (1995), *Le secteur informel et les institutions de micro-financement en Afrique de l'Ouest*, Banque mondiale.

0

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), (2004a). *Annuaire statistique*.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (2004b). *Monographie des systèmes financiers décentralisés-Bénin*.

Cellule de microfinance (2004 a), *Note trimestrielle de conjoncture de la microfinance*, Ministère des Finances et de l'Economie, Cotonou, décembre et mars. Cette note n'a pas été publiée au-delà.

Cellule de microfinance (2004 b), *Bilan et perspectives à court et moyen terme de la microfinance au Bénin*, Cotonou.

Cellule de microfinance (2005), *Répertoire des institutions de microfinance*, Cotonou, juillet.

Cellule de microfinance (2007), *Récapitulatif trimestriel des indicateurs d'activités du secteur de la microfinance*, disponible sur le site : www.microfinancebenin.org. Le dernier publié à ce jour est au 31 mars 2006.